

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant <b>ALINE BRIDEAU</b>		Date d'inspection <b>Le 10 juin 2026</b>	
Nom de l'établissement <b>Garderie chez Alinou</b>		Numéro de permis <b>2019485</b>	
Adresse <b>16 Paul Street Grand-Barachois NB E4P 7Y5</b>		Numéro de téléphone <b>(506) 351-0904</b>	
Type de permis <b>Garderie éducative en milieu familial</b>	Nombre maximal d'enfants <b>6</b>	Âges des enfants <b>NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE</b>	
Personnel SGE <b>Veronique Berube</b>	Titre du poste <b>Mentor en assurance de la qualité</b>		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	05 juin 2026	10 juin 2026
Commentaires: Le Mentore en Assurance de la Qualité observe que l'information des deux contacts d'urgence a été ajoutée dans le dossier de l'enfant. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	05 juin 2026	10 juin 2026
Commentaires: La Mentore en Assurance de la Qualité observe que le registre de présence est apporté à l'extérieur avec les enfants. La lacune est maintenant conforme.			

<b>Commentaires généraux</b>
La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux afin d'effectuer une inspection de suivi. Le ratio fut respecté pendant l'inspection.
Pendant l'arrivée de la Mentore, les enfants effectuaient la transition vers l'aire de jeu extérieure afin de profiter de la belle température.

original signé par  
**Veronique Berube**

Signature Personnel, Service de garderie éducative

**Le 10 juin 2026**

Date

original signé par  
**Aline Brideau**

**Le 10 juin 2026**

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*